

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrondissement de Soissons  
Canton de Soissons 1

N° 2025-008

MAIRIE  
DE  
**POMMIERS**  
02200

PORTANT SUR

**PERMISSION et AUTORISA-  
TION DE VOIRIE**

**RD 6  
Rue du 11 Novembre 1918**

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).

Vu la demande de M. Yoan BOUTRY, représentant la société **INFRANEO**, Agence de Lille, rue Francisco Ferrer – ZA de Belleforière à Roost Warendin (59286), en date du 18/02/2025 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :

**Sondages géotechniques verticaux – RD 6 Rue du 11 Novembre 1918 à Pommiers.**

### ARRÊTE

**Article 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise la société **INFRANEO** ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation temporaire RD 6 – Rue du 11 Novembre 1918, à compter du 17/03/2025 durant 14 jours :

Circulation alternée en feux tricolores, avec limitation de vitesse à 30 km/h.

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

**Article 2** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3** : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 11 mars 2025



Le Maire  
Anthony GRANDO